



Equivalent ou assimilé : Administration électronique, Administration en ligne
L'ensemble des technologies et des usages liés à la possibilité de s'informer, d'être orienté mais aussi de réaliser des démarches administratives, via les services en ligne (Internet, centres d'appels).

L'administration en ligne se traduit notamment par :

- Un accès aux informations publiques, que ce soit pour l'administré, le citoyen
- Des services en ligne facilitant les démarches : formulaires en ligne, téléservices, téléprocédures ;
- Les aides à la gestion de processus internes : définition de normes, signature électronique...

Vous pouvez accéder au Site officiel du gouvernement. Il vous permettra de mettre en oeuvre toutes vos démarches administratives :

<http://www.gouv.fr/fr/>

Quel est son objectif ?

L'e-administration permet d'éviter aux administrés de se déplacer pour effectuer leurs démarches: moins d'attente au guichet et moins de guichets tout court. Des économies pour tout le monde...tant qu'on n'entre pas dans les exceptions ingérables en ligne.

Cela permet aussi une centralisation des démarches: par exemple, la téléprocédure de déclaration de changement d'adresse permet d'informer plusieurs organismes et administrations en une seule démarche.

Quelles démarches ? Quels sites?

Avec 75 % de services publics accessibles en ligne, la France confirme sa bonne position en Europe.

La déclaration des revenus

<http://www.impots.gouv.fr>

Déclarer un changement d'adresse en ligne

<http://www.changement-adresse.gouv.fr>

La déclaration de changement d'adresse en ligne se fait en trois grandes étapes :

S'inscrire (nom, prénom, ancienne et nouvelle adresses, choix d'un mot de passe pour une prochaine connexion),

Indiquer les personnes déménageant avec vous et choisir les organismes publics à informer pour chaque personne.

Un récapitulatif de la demande s'affiche à l'écran avant la validation de la démarche.

Demande d'acte d'Etat civil en ligne

<https://www.acte-etat-civil.fr/DemandeActe/Accueil.do>

Vous souhaitez obtenir une copie ou un extrait d'acte d'état civil, pour une personne née en France métropolitaine ou dans les DOM-TOM.

Les trois étapes de la procédure :

Recherchez votre commune. Le cas échéant, vous terminerez votre demande sur son site Internet.

Remplissez la demande d'acte.

Validez votre demande. Selon la commune, vous la transmettez de façon électronique ou par courrier postal après avoir imprimé la demande dûment remplie.

Et encore de nombreuses démarches

<http://adele.service-public.fr/#9>

Sur ce site vous trouverez des liens concernant :

1. Demande d'extrait de casier judiciaire - Bulletin n°3
2. Demande d'un certificat de situation administrative de votre véhicule
3. Suivi des demandes de cartes nationales d'identité
4. Suivi des demandes de passeport
5. Paiement en ligne et contestation des amendes émises par les radars automatisés
6. Déclaration des revenus et consultation du dossier fiscal
7. Et de nombreuses autres démarches.

Quels sont les problèmes posés par rapport à l'administration électronique de demain ?

Ce qui fait le plus peur c'est que les ministères, les grands pôles - le pôle collectivités locales- Etat, le pôle social et le pôle économique-financier - ne raisonnent que pour leurs propres structures et ne tiennent pas compte de ce qui se passe chez l'autre. C'est ce qui fait dire qu'il faudrait qu'il y ait de la transversalité et qu'il faudrait vraiment un pilote.

Comment peut-on faire fonctionner l'administration électronique ?

Dans le cadre du plan gouvernemental pour la société de l'information (PAGSI), plusieurs initiatives ont été réalisées pour rendre l'accès à l'administration plus facile grâce à l'Internet. Un bouleversement qui ne fait que commencer : les téléprocédures commencent timidement.